

Guide étudiant 2018-2019

Baccalauréat spécialisé et Mineure

École de psychoéducation (ÉPÉ)

www.psyced@umontreal.ca



☆ Document à conserver pour la durée de vos études ☆

Ce guide contient des renseignements importants que vous devez connaître pour le bon déroulement de votre cheminement académique. Nous vous recommandons fortement d'en faire une lecture complète et attentive.

TABLE DES MATIÈRES

GESTION DES ÉTUDES	3
1. Coordonnées	3
2. Transmission des avis officiels	3
3. Activation de votre courriel institutionnel	4
4. Services universitaires	4
4.1 Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH)	4
5. Attribution d'un UNIP	4
6. Inscription au cours	5
6.1 Inscription à des cours concomitants	5
6.1.1 Cours concomitants	5
CALENDRIER DES ÉTUDES	6
LES PROGRAMMES	7
1. Baccalauréat spécialisé (B. Sc.) en psychoéducation (1-210-1-0), version 13	7
1.1 Objectifs du programme	8
1.2 Structure	8
1.3 Orientation « Cheminement honor »	11
1.3.1 Critères d'admissibilité	11
1.3.2 Les principaux objectifs	11
1.3.3. Les avantages	11
1.4 Ateliers préparatoires aux stages (PSE1206)	11
1.5 Stages	12
1.5.1 Stage d'initiation pratique 1 et 2 (stage de 2 ^e année - PSE22071/PSE22072)	12
1.5.2 Stage d'intervention 1 et 2 (stage de 3 ^e année - PSE32031 et PSE32032)	12
2. La mineure en psychoéducation (1-210-4-0), version 05	13
2.1 Structure	13
RÈGLES DE CHEMINEMENT DANS LES PROGRAMMES	14
1. Inscription	14
2. Nature de cours dans les programmes	14
2.1 Cours obligatoires	14
2.2 Cours à option	14
2.3 Cours au choix	14
3. Séquence des cours	15
3.1 Préalables	15
4. Statut de l'étudiant	15

5. Probation	15
6. Cours d'été	16
7. Demande d'équivalence ou de transfert	16
8. Annulation et abandon de cours.....	16
9. Cours hors établissement par entente interuniversitaire.....	17
RÈGLES CONCERNANT L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS	18
1. Politique de l'ÉPÉ concernant la remise des travaux et l'absence aux examens	18
1.1 Dates des examens.....	18
1.2 Absence aux examens.....	18
1.2.1 Examen intra	19
1.2.2 Examen final	19
1.3 Remise des travaux.....	19
1.3.1 Retard justifié pour la remise d'un travail.....	19
1.3.2 Retard non justifié pour la remise d'un travail.....	20
1.4 Normes de présentation des travaux.....	20
RÈGLEMENT UNIVERSITAIRES	21
1. Règlement des études de premier cycle	21
2. Règlements relatifs au plagiat	21
MESSAGE DE LA FAS À PROPOS DU PLAGIAT	22
ASSOCIATION ÉTUDIANTE	24
ANNEXES	25
Annexe 1	26
Rôles et responsabilités respectifs en lien avec le cheminement des étudiants.....	26
Annexe 2	27
Services universitaires.....	27
Annexe 3	28
Cheminement type - Baccalauréat spécialisé en psychoéducation (1-210-1-0)	28
Annexe 4	30
Cheminement type - Mineure en psychoéducation (1-210-4-0)	30
Annexe 5	31
Tableau des préalables.....	31

GESTION DES ÉTUDES

1. Coordonnées

École de psychoéducation (ÉPÉ)

www.psyced.umontreal.ca

infobacc@psyced.umontreal.ca

Pavillon Marie-Victorin

90, Vincent d'Indy

Outremont (Québec) H2V 2S9

Pour tout ce qui concerne la gestion de votre cheminement dans les programmes de baccalauréat spécialisé et mineure en psychoéducation, vous devez communiquer avec la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE), (pour les rôles et responsabilités, voir annexe 1). La correspondance par courriel est priorisée et pour toute rencontre individuelle, vous devez prendre un rendez-vous (par courriel) au préalable.

Mylène Martel

mylene.martel@umontreal.ca

514-343-6111 poste 2530

Local C-445

En période de fort achalandage, veuillez prendre note que le délai de réponse à votre courriel pourrait être plus long qu'à l'habitude. En ce sens, nous sollicitons votre collaboration et votre patience en vous demandant d'éviter de laisser un message vocal ou d'adresser des courriels supplémentaires traitant d'un même sujet, que ce soit à la TGDE, à l'adresse @infobacc ou à une autre personne du département. Cette procédure n'assure en rien un traitement plus rapide de votre demande et contribue inutilement à la surcharge des boîtes de courriels. Soyez assurés que tous les messages seront répondus dès que possible.

Le matricule

Le matricule est le numéro unique de dossier étudiant à l'Université de Montréal. Il est fortement conseillé de le mémoriser, car il vous sera utile pour bon nombre de transactions, entre autres, lors des correspondances avec la TGDE. Votre matricule doit figurer dans tous vos courriels, car c'est ce qui lui permet d'accéder à votre dossier. Nous vous encourageons donc fortement à prendre l'habitude d'inscrire celui-ci sous votre signature. **Un courriel reçu sans matricule vous sera retourné et entraînera des délais supplémentaires dans le traitement de votre demande.**

2. Transmission des avis officiels

Toute information envoyée par courriel par l'École de psychoéducation sera adressée à votre adresse institutionnelle @umontreal.ca L'envoi devient alors un avis officiel et il est de votre responsabilité d'en prendre connaissance. Ainsi, le fait d'ignorer un avis ou un changement communiqué de cette manière ne constitue pas une excuse valable, par exemple pour un retard ou une absence à un examen. Nous vous recommandons également de vous abonner à la page Facebook de l'École de psychoéducation. Pour ce faire, recherchez @psycedUdeM dans la barre de recherche Facebook.

3. Activation de votre courriel institutionnel

- ☞ Accéder à Mon portail UdeM ;
- ☞ Sur la page d'authentification, inscrivez votre code d'identification (code d'accès TI) et votre UNIP ;
- ☞ Dans la section Mon profil, cliquez sur le Profil TI ;
- ☞ Dans le menu de gauche du Profil TI, cliquez sur courriel.

Sélectionnez l'un des deux choix suivants :

- ☞ S'abonner au service de courriel Exchange. Une fois ce choix enregistré, vous pourrez consulter votre courriel à l'adresse <http://www.outlook.umontreal.ca> ;
- ☞ Acheminer votre courriel vers une adresse que vous utilisez déjà. Choisissez l'option « Une adresse courriel personnelle que vous avez déjà ailleurs » et indiquez cette adresse.

4. Services universitaires

En parallèle avec sa structure administrative, l'Université met à la disposition de ses étudiants un certain nombre de services qu'il suffira ici d'identifier et de localiser (voir annexe 2).

4.1 Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH)

Le service de soutien aux étudiants en situation de handicap permet à l'étudiant en situation de handicap de disposer d'accommodements particuliers en lien avec sa situation. L'étudiant interpellé par une telle condition doit rapidement remplir un formulaire d'inscription en ligne http://www.bsesh.umontreal.ca/formulaire_admission.htm et prendre rendez-vous avec un conseiller.

Pour accélérer le processus, l'étudiant doit avoir en main une évaluation diagnostique récente décrivant de quelle façon ses limitations fonctionnelles (y compris les effets médicaux secondaires, s'il y a lieu) empêchent la pleine réalisation de ses activités académiques.

5. Attribution d'un UNIP

L'UNIP est attribué à l'étudiant par le Registrariat dès lors qu'il est admis dans un programme. Celui-ci vous permet de consulter en toute confidentialité et sécurité votre centre étudiant.

Si vous oubliez votre UNIP, il est possible de procéder à une auto attribution, si vous répondez aux conditions suivantes :

- ☞ Être étudiant inscrit ou membre du personnel actif de l'UdeM ;
- ☞ Avoir en main sa carte de l'UdeM ;
- ☞ Être en mesure de répondre à quelques questions d'ordre personnel, car le dossier UdeM du demandeur comporte les informations personnelles minimales permettant de l'identifier.

Pour obtenir un nouveau UNIP, il est également possible de vous présenter au bureau de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE), local C-445 en présentant une pièce d'identité avec photo ou encore suivre les indications que vous trouverez à l'adresse suivante <http://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/code-dacces-et-unip/> Aucun UNIP ne sera attribué par lettre, courrier électronique ou télécopie.

6. Inscription au cours

L'étudiant est responsable de l'inscription aux cours et procède en ligne sur le centre étudiant. Pour vous aider, nous vous invitons à consulter le guide d'inscription du Bureau du Registraire :

http://registraire.umontreal.ca/fileadmin/registrariat/documents/Formulaires/Inscription_procedurier.pdf

Si vous éprouvez des difficultés d'ordre techniques, il est possible de communiquer avec le service de dépannage centralisé au numéro 514-343-7212. Une foire aux questions est également disponible à l'adresse suivante <http://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/aide-centre-etudiant/>

À titre informatif, l'inscription à un cours peut être rejetée si :

- ↪ Vous n'avez pas le préalable ou le concomitant d'un cours ;
- ↪ Le cours auquel vous tentez de vous inscrire est en conflit d'horaire avec un autre cours ;
- ↪ Vous tentez de vous inscrire à un cours qui ne fait pas partie de votre programme ;
- ↪ Vous tentez de vous inscrire à un cours pour lequel une équivalence a déjà été reconnue ;
- ↪ Le contingentement prévu pour le cours ou pour votre programme est atteint ;
- ↪ Le cours auquel vous tentez de vous inscrire comme cours au choix ou cours optionnel est complet.

6.1 Inscription à des cours concomitants

Lorsque vous devez vous inscrire à des cours concomitants, c'est-à-dire, à des cours qui doivent être suivis au même trimestre, vous devez ajouter les sigles de cours dans le panier au même moment et soumettre la demande en un temps. Si vous tentez d'inscrire les sigles de cours de façon indépendante, le système ne reconnaîtra pas le cours concomitant et bloquera l'inscription.

6.1.1 Cours concomitants

Automne

PSE2202 - Psychométrie et évaluation et **PSE2203** - Évaluation clinique

PSE2203 - Évaluation clinique et **PSE22071** - Stage d'initiation pratique 1

PSE32021 - Relation psychoéducative 1 et **PSE32031** - Stage d'intervention pratique 1

Hiver

PSE2205 - Activité psychoéducative et **PSE22072** - Stage d'initiation pratique 2

PSE32022 - Relation psychoéducative 2 et **PSE32022** - Stage d'initiation pratique 2

CALENDRIER DES ÉTUDES

Faculté des arts et des sciences

Calendrier des études 2018-2019



ÉTUDES DE PREMIER CYCLE
ÉTUDES SUPÉRIEURES

Trimestre
Automne 2018

Trimestre
Hiver 2019

Légende

Les journées de cours sont en caractères gras



premier jour de cours et dernier jour pour passer à un programme non contingenté



dernier jour pour modifier un choix de cours et pour annuler un cours sans frais (cours à horaire régulier)



dernier jour pour abandonner un cours avec frais



examens partiels, s'il y a lieu, sans interruption des cours



journées d'examens



période d'activités libres



congé universitaire ou férié

Septembre 2018						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Janvier 2019						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Octobre 2018						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Février 2019						
D	L	M	M	J	V	S
						1 2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Novembre 2018						
D	L	M	M	J	V	S
						1 2 3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Mars 2019						
D	L	M	M	J	V	S
						1 2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Décembre 2018						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Avril 2019						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30 ¹			

¹ Pour équilibrer les jours d'examens, mardi 30 avril horsaire du vendredi

LES PROGRAMMES

1. Baccalauréat spécialisé (B. Sc.) en psychoéducation (1-210-1-0), version 13

Le programme de baccalauréat spécialisé de l'École de psychoéducation (ÉPÉ) suit une structure précise qui découle d'une volonté départementale de donner aux étudiants la meilleure formation académique et professionnelle qui soit. Ce programme, qui doit être suivi à **temps plein**, c'est-à-dire, un minimum de douze crédits par trimestre, a été conçu en fonction d'une logique de progression et d'une hiérarchisation des contenus des cours et de leurs objectifs d'apprentissage.

D'abord, une première année qui accorde priorité à l'enseignement des fondements conceptuels liés à la pratique psychoéducative. Des cours sur le développement humain, la psychopathologie, la méthode scientifique, de même que trois ateliers pratiques permettront aux étudiants d'être suffisamment outillés pour entreprendre leur deuxième année. La deuxième année comporte, entre autres, un stage de six crédits débutant à l'automne et prenant fin au printemps suivant, de même que des cours portant sur l'évaluation clinique et l'intervention. La troisième année cible plus particulièrement la pratique professionnelle et les approches psychoéducatives propres à différents contextes et besoins ; un stage de neuf crédits est également échelonné sur l'année.

Les objectifs de formation se traduisent par un **cheminement type précis (voir annexe 3)** où les expériences d'apprentissage dans les cours obligatoires s'appuient sur les contenus vus antérieurement expliquant ainsi la présence de préalables obligatoires pour certains cours.

L'étudiant qui, pour diverses raisons, n'est pas en mesure de suivre la progression prévue pour sa cohorte pourrait ne pas être autorisé à s'inscrire au cours de l'année subséquente. De plus, comme l'expérience de stage d'initiation pratique exige la maîtrise des connaissances prévues au programme de l'année précédente, l'étudiant n'est pas autorisé à s'inscrire en stage s'il n'a pas complété avec succès tous les cours obligatoires de première année et/ou s'il n'a pas obtenu une moyenne cumulative de 2,0.

Conséquemment, si pour des raisons exceptionnelles et hors de votre contrôle vous désirez abandonner un des cours obligatoires de première année, vous devrez préalablement obtenir l'autorisation du comité des études de premier cycle.

Pour avoir accès au titre de psychoéducateur et appartenir à l'Ordre professionnel, il est nécessaire d'avoir complété le programme de maîtrise en psychoéducation avec un minimum de 12 crédits de stages.

1.1 Objectifs du programme

Le baccalauréat spécialisé permet l'acquisition de connaissances sur le développement humain normal et sur les problèmes d'adaptation dans une perspective développementale, sur les méthodologies scientifiques en sciences sociales, sur la déontologie, sur les modalités d'intervention efficaces et sur les programmes de prévention et d'intervention ainsi que l'apprentissage progressif de la pratique professionnelle au cours de stages et de travaux pratiques.

1.2 Structure

Ce programme totalise 66 crédits obligatoires (dont 15 de stage) : au cheminement régulier, il comprend 18 crédits à option et 6 au choix et au cheminement honor, il comprend 21 crédits à option (incluant 12 crédits honor (70V)) et 3 crédits au choix.

Bloc 70A ⌘ **Obligatoire** ⌘ Fondements et évaluation ⌘ 33 crédits

PSE1201	3	Petite enfance et psychopathologie
PSE1202	3	Développement et psychopathologie adulte
PSE1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSE1205	3	Méthodologie scientifique 1
PSE1207	3	Observation des comportements
PSE1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSE2201	3	Bases biologiques de l'adaptation
PSE2202	3	Psychométrie et évaluation
PSE2206	3	Réseau et déontologie
PSY1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1

Bloc 70B ⌘ **Obligatoire** ⌘ Formation professionnelle ⌘ 33 crédits

PSE1206	3	Ateliers préparatoires aux stages
PSE2203	3	Évaluation clinique
PSE2204	3	Intervention cognitivo-comportementale
PSE2205	3	L'activité psychoéducative
PSE22071	3	Stage initiation pratique 1
PSE22072	3	Stage initiation pratique 2
PSE3201	3	Conception de plans d'intervention
PSE32021	1.5	La relation psychoéducative 1
PSE32022	1.5	La relation psychoéducative 2
PSE32031	4.5	Stage d'intervention 1
PSE32032	4.5	Stage d'intervention 2

Bloc 70C ⌘ **Option** ⌘ Développement et psychopathologie
Cheminement régulier : minimum 0 crédit ⌘ maximum 6 crédits
Cheminement honor : 0 crédit

PSE2210	3	Intervention psychoéducatrice en contexte autochtone
PSE2213	3	Échec et décrochage scolaire
PSE2214	3	Personnalité et adaptation
PSE2215	3	Perspectives évolutionnistes
PSE2217	3	Psychopathologie: thème choisi
PSE3208	3	Médication et toxicomanie

Bloc 70D ⌘ **Option** ⌘ Évaluation de problématiques spécifiques
Cheminement régulier : minimum 3 crédits ⌘ maximum 6 crédits
Cheminement honor : 3 crédits

PSE2222	3	Évaluation des relations parent-enfant
PSE2223	3	Évaluation du fonctionnement cognitif
PSE2224	3	Évaluation des relations avec les pairs
PSE2225	3	Évaluation des retards de développement
PSE2226	3	TDAH : Évaluation-intervention psychoéducatrice

Bloc 70E ⌘ **Option** ⌘ Laboratoires thématiques d'intervention
Cheminement régulier : minimum 6 crédits ⌘ maximum 9 crédits
Cheminement honor : 6 crédits

PSE3210	3	Prévention de l'inadaptation scolaire
PSE3212	3	Intervention en maltraitance
PSE3213	3	Prévention des toxicomanies
PSE3217	3	Interventions cognitives
PSE3218	3	Intervention auprès de la famille
PSE3219	3	Intervention et troubles intériorisés
PSE3220	3	Intervention et troubles extériorisés
PSE3221	3	Intervention en autisme et en DI
PSE3222	3	Intervention en contexte d'autorité
PSE3223	3	L'intervention psychoéducatrice interculturelle
PSY3119	3	Psychologie communautaire

Bloc 70F ⌘ **Option** ⌘ Complément de formation scientifique et professionnelle
Cheminement régulier : minimum 0 crédit ⌘ maximum 6 crédits
Cheminement honor : 0 crédit

CRI3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
PSE3310	3	Activité de recherche
PSE3320	3	Synthèse des pratiques
SOL1090	3	Construction des données qualitatives
SOL2020	3	Statistiques sociales avancées
SOL2090	3	Analyse des données qualitatives

Bloc 70G ⌘ **Option** ⌘ Complément de formation sur le développement et l'inadaptation
Cheminement régulier : 3 crédits
Cheminement honor : 0 crédit

CRI1050	3	Sociocriminologie 1
CRI1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI3341	3	Drogues et criminalité
CRI3420	3	La femme et la question criminelle
CRI3540	3	Les minorités et la question criminelle
DMO3420	3	Immigration et intégration
GER2021D	3	Santé mentale et vieillissement
PSY3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY3249	3	Violence familiale
PSY3258	3	Psychopathologie 2
SOL1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL2104	3	Relations ethniques
SOL3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL3604	3	Inégalités, discriminations, citoyenneté
SVS1101	3	Inégalités et oppressions

Bloc 70V ⌘ **Option** ⌘ Propre au cheminement honor ⌘ 12 crédits
Cheminement régulier : 0 crédit

PSE4001	3	Séminaire d'initiation à la recherche 1
PSE4002	3	Séminaire d'initiation à la recherche 2
PSE6001	3	Séminaire de maîtrise en psychoéducation au choix
PSE6575	3	Méthodologie de la recherche évaluative

Bloc 70Z ⌘ **Cours au choix**
Cheminement régulier : 6 crédits
Cheminement honor : 3 crédits

1.3 Orientation « Cheminement honor »

Le cheminement honor s'adresse aux étudiants de troisième année du baccalauréat spécialisé en psychoéducation.

1.3.1 Critères d'admissibilité

- ↳ Avoir complété un minimum de 54 crédits dont tous les cours obligatoires de première et de deuxième année ;
- ↳ Avoir une moyenne égale ou supérieure à 3,6 et la maintenir après le troisième trimestre d'étude ;

1.3.2 Les principaux objectifs

- ↳ Initier aux étapes d'une recherche scientifique ;
- ↳ Exposer l'étudiant aux travaux de recherche qui ont cours au sein de l'ÉPÉ.

1.3.3. Les avantages

- ↳ Prendre de l'avance dans le cheminement à la maîtrise ; dans un cours et potentiellement dans un projet de recherche ;
- ↳ Être mieux outillé pour mener à terme un projet de recherche de maîtrise ;
- ↳ Facilite l'obtention de bourses d'excellence aux études de deuxième et troisième cycle ;
- ↳ Permet d'obtenir la mention « Cheminement honor » sur le diplôme de baccalauréat spécialisé en psychoéducation.

1.4 Ateliers préparatoires aux stages (PSE1206)

Les ateliers préparatoires aux stages du baccalauréat présentent des défis liés à la profession de psychoéducateur, les attitudes, valeurs et comportements professionnels à adopter en fonction des clientèles et des milieux. Ces crédits pratiques sont offerts dans un format différent des cours théoriques (12 journées complètes durant le trimestre et peu de travail à la maison). Les groupes abordent 3 des 6 thèmes suivants :

Conduite professionnelle

Sensibilisation aux différentes attitudes et conduites professionnelles à adopter en contexte de relation d'aide.

Diversité culturelle et intervention

Initiation aux défis de l'intervention auprès de communautés culturelles variées. Choc culturel, différences de valeurs, perception du risque, vécu migratoire, accès et adaptation des services, compétence culturelle dans l'intervention.

Demandes d'aide en toxicomanie

Aspects spécifiques de l'action auprès des jeunes en matière de consommation de substances dans divers contextes d'intervention tels la protection de la jeunesse, les écoles, les services sociaux, le milieu communautaire, etc.

Action auprès des pères

Sensibilisation aux aspects spécifiques de l'action auprès des pères dans divers contextes d'intervention tels la protection de la jeunesse, les écoles, les services sociaux, le milieu communautaire. Accès et adaptation des services.

Relation d'aide et rééducation

Sensibilisation au contexte et au rôle d'autorité, où le psychoéducateur représente une autorité professionnelle (son expertise), institutionnelle (son mandat) ou socio-judiciaire (les lois).

Intervention en milieux festifs

Sensibilisation aux défis liés à l'intervention en milieu festif (prévention, réduction des méfaits).

1.5 Stages

1.5.1 Stage d'initiation pratique 1 et 2 (stage de 2^e année - PSE22071/PSE22072)

Le stage d'initiation pratique est offert en 2^e année du baccalauréat et a pour objectif général de développer des compétences et des attitudes professionnelles en situation réelle d'intervention auprès d'une clientèle en difficulté d'adaptation et en contexte de supervision clinique.

Objectifs spécifiques

- ↪ Démontrer des compétences relationnelles essentielles nécessaires à l'établissement d'une relation d'aide ;
- ↪ Réaliser des observations et recueillir des informations sur les comportements adaptatifs de la personne ou du groupe ;
- ↪ Planifier des interventions ou des activités en fonction des besoins de la personne ou du groupe ;
- ↪ Animer ou Co-animer une activité psychoéducative en adoptant des stratégies attrayantes et efficaces ;
- ↪ Communiquer avec la clientèle et au sein d'une équipe de travail (milieu de pratique et contexte de supervision) ;
- ↪ Faire preuve d'initiative dans sa participation à la vie du milieu ;
- ↪ Partager et analyser des expériences vécues en stage dans un souci de développement des compétences ;
- ↪ Développer son identité professionnelle.

1.5.2 Stage d'intervention 1 et 2 (stage de 3^e année - PSE32031 et PSE32032)

Le stage d'intervention 1 et 2 est offert en 3^e année du baccalauréat et a pour objectifs d'expérimenter les actes professionnels spécifiques à la psychoéducation et intégrer progressivement les compétences requises :

- ↪ Évaluer les besoins d'une personne et d'un groupe à partir d'observations directes et indirectes ;
- ↪ Prendre en charge, occasionnellement, des interventions et des présences auprès des personnes ou des groupes et être capable de répondre à certains besoins adaptatifs ;
- ↪ Planifier, mettre en œuvre et évaluer ses interventions avec la méthodologie appropriée ;
- ↪ S'intégrer de manière appropriée à une équipe de travail ;
- ↪ Développer un regard critique sur ses actions et placer l'intérêt du client au cœur de ses réflexions.

2. La mineure en psychoéducation (1-210-4-0), version 05

Le programme de mineure doit être suivi à **temps plein**, c'est-à-dire, un minimum de douze crédits par trimestre. Le choix de cours s'effectue en concordance avec le **cheminement type (voir annexe 4)**. Ce programme de trente crédits comprend la majorité des cours de la première année du baccalauréat, sauf les ateliers préparatoires aux stages (PSE1206). De plus, le cours d'analyses quantitatives en psychologie (PSY1004) est ici optionnel. **Tout étudiant désirant faire une demande de transfert au baccalauréat devra avoir complété ce cours avec succès pour que sa demande de transfert soit considérée.** Dans le cas des étudiants n'ayant suivi aucun cours de statistiques de niveau collégial, il est fortement recommandé de vous inscrire préalablement, en complément de formation, au cours STT1901 soit à la session d'été ou d'automne. L'inscription à ce cours est hors programme, cela signifie que la note obtenue ne sera pas contributive à la moyenne cumulative de l'étudiant.

L'acceptation ou non du transfert de la mineure vers le baccalauréat sera déterminé selon les critères suivants : excellence du dossier académique en comparaison aux autres candidats, performance académique au moins égale à la moyenne du groupe d'étudiants admis au baccalauréat durant la même année scolaire, réussite de tous les cours obligatoires de la première année du baccalauréat et nombre de places disponibles en stage.

2.1 Structure

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix

Bloc 73A ⌘ **Obligatoire** ⌘ Fondements ⌘ 21 crédits

PSE1201	3	Petite enfance et psychopathologie
PSE1202	3	Développement et psychopathologie adulte
PSE1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSE1205	3	Méthodologie scientifique
PSE1207	3	Observation des comportements
PSE1208	3	Introduction à la psychoéducation

Bloc 73B ⌘ **Option** ⌘ Compléments

Minimum 6 crédits ⌘ maximum 6 crédits

CRI1050	3	Sociocriminologie 1
CRI1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
PSY1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY1035	3	Psychologie physiologique
PSY1045	3	Motivation et émotion
PSY1075	3	Psychologie sociale
PSY1085	3	Les grands processus d'apprentissage
PSY1105	3	Psychologie de la personnalité
SOL1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SVS1101	3	Inégalités et oppressions

Bloc 73Z ⌘ **Cours au choix** ⌘ 3 crédits

RÈGLES DE CHEMINEMENT DANS LES PROGRAMMES

1. Inscription

On se rappellera qu'un avis d'admission n'est pas une inscription ; un candidat admis doit donc se soumettre aux formalités d'inscription dans les délais prescrits, en utilisant le centre étudiant. Dans un autre ordre d'idée, si vous songez sérieusement à abandonner votre programme d'étude, n'hésitez pas à consulter la responsable de programme. Par ailleurs, si vous songez à abandonner un stage, vous devez consulter la coordination des stages.

2. Nature de cours dans les programmes

Les programmes sont composés de cours obligatoires, à option et au choix. Il est primordial que l'étudiant comprenne bien la définition de ces cours et fasse correctement son inscription sur le centre étudiant, car il peut s'avérer difficile, et même impossible de changer la nature d'un cours après l'avoir suivi.

2.1 Cours obligatoires

Les cours obligatoires sont imposés à tous les étudiants inscrits dans ces programmes.

2.2 Cours à option

Les cours à option doivent être choisis parmi les blocs de cours ainsi identifiés dans le programme. Certains cours à option ne sont pas offerts tous les ans. Il est donc recommandé de suivre les cours désirés lorsqu'ils sont offerts.

2.3 Cours au choix

Un cours au choix doit, nécessairement, être choisi à l'extérieur du domaine de la psychoéducation. Ce cours ne doit donc pas être de sigle PSE. Un cours au choix doit être choisi dans la liste des cours au choix. Cette liste est accessible en effectuant une recherche sous l'attribut de cours « au choix » via le centre étudiant. Lors de l'inscription, vous devez vous assurer de choisir ce même attribut de cours afin que le cours soit convenablement reconnu au sein de votre programme.

Remarques : Au baccalauréat spécialisé, les cours du bloc 70G constituent des cours à option même s'ils ne sont pas de sigle PSE.

Il est important de ne pas confondre un cours au choix avec un cours hors programme. Un cours hors programme n'est pas comptabilisé dans le cumulatif des crédits ni dans la moyenne cumulative du programme de l'étudiant. Un cours hors programme est généralement un cours de la structure d'accueil complété à l'Université, de cours de rattrapage, de culture générale ou personnelle. Nous ne pouvons accepter de changer la nature d'un cours hors programme pour en faire un cours au choix ou à option inclus dans le programme dès que la date limite de modification au choix de cours est expirée.

3. Séquence des cours

Au baccalauréat spécialisé, le programme comprend des cours obligatoires de trois niveaux croissants de difficulté qui doivent être suivis dans l'ordre : cours obligatoires de sigle PSE1000 en première année, cours obligatoires de sigle PSE2000 en deuxième année et cours obligatoires de sigle PSE3000 en troisième année. Une dérogation à la séquence de cours est susceptible d'entraîner des retards dans un cheminement étudiant, entre autres, en raison du fait que les cours obligatoires des différents niveaux peuvent se retrouver en conflit d'horaire et que les cours obligatoires de première année sont préalables au stage de deuxième année.

3.1 Préalables

Le programme de baccalauréat comprend des cours préalables rigoureusement respectés. (voir annexe 5) Ainsi, l'inscription ne sera permise que si les préalables sont réussis. Aucune autorisation ne sera accordée afin de passer outre ces préalables, et ce, afin de conserver l'intégrité du programme et de permettre à l'étudiant d'avoir en sa possession toutes les connaissances nécessaires à la bonne réussite d'un cours.

4. Statut de l'étudiant

Les études doivent se faire à **temps plein**, c'est-à-dire, un minimum de 4 cours par trimestre. Pour diverse raison (transfert et/ou équivalence de cours, conflits d'horaire, etc.), il arrive parfois, en fin de parcours, qu'il ne reste plus suffisamment de cours à suivre pour demeurer à temps plein. L'exigence du temps plein par rapport au programme lui-même est alors levée. Cela dit, l'étudiant qui, sans motif jugé valable, ne parvient pas à maintenir un statut à temps plein pendant sa scolarité pourra être invité à suspendre son inscription jusqu'à ce qu'il soit en mesure de le faire.

Notez bien que pour des motifs jugés valables, il serait possible de consentir certains assouplissements au cheminement de l'étudiant. Il s'agira toujours de mesures exceptionnelles pour lesquelles l'étudiant aura la responsabilité de demander et de justifier auprès de la responsable de programme.

5. Probation

L'étudiant dont la moyenne cumulative calculée trimestriellement est égale ou supérieure à 1,650 et inférieure à 1,950 est mis en probation. Au cours de la probation d'une durée d'un an, l'étudiant devra reprendre et réussir les cours qu'il a échoués et obtenir une moyenne cumulative d'au moins 1.950. L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu définitivement du programme auquel il est inscrit.

En pareille situation, le Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE) achemine une lettre à l'étudiant pour l'aviser de ce nouveau statut.

6. Cours d'été

Au baccalauréat spécialisé, l'étudiant qui ne peut compléter 30 crédits en deux trimestres est encouragé à s'inscrire à des cours d'été pour pouvoir terminer le programme dans les temps prévus. Les cours d'été permettent également d'accélérer le cheminement des études. L'École de psychoéducation offre habituellement un cours optionnel. Il est aussi possible de vous inscrire à un cours au choix ou un cours du bloc 70G. Ces cours sont offerts par d'autres départements et l'offre de cours est parfois plus exhaustive.

7. Demande d'équivalence ou de transfert

Si vous avez des crédits universitaires accumulés, vous pouvez faire une demande d'équivalence de cours (s'il s'agit d'un cours suivi dans une autre université) ou de transfert de crédits (s'il s'agit d'un cours du programme que vous avez déjà réussi à l'Université de Montréal). Pour toute demande d'équivalence ou de transfert, l'étudiant doit remplir le formulaire du même nom à l'adresse suivante <http://psyced.umontreal.ca/ressources-services/ressources-formulaires/> Un relevé de notes officiel ainsi que les plans de cours doivent être joints au formulaire d'équivalence. Les documents doivent être remis à la TGDE.

Les cours de niveau collégial ainsi que les cours datant de plus de 10 ans ne sont pas reconnus.

8. Annulation et abandon de cours

Il est possible de modifier son choix de cours sans frais et d'abandonner un cours avec frais selon les dates inscrites au Calendrier des études. Notez qu'un abandon de cours après la date limite a pour conséquence un échec (F) au bulletin.

Aussi, l'abandon d'un cours obligatoire risque de provoquer un retard d'un an dans le cheminement puisque ces cours ne sont offerts qu'une fois l'an (soit au trimestre d'automne ou au trimestre d'hiver) et peuvent être préalables (annexe 5) à certains cours de l'année suivante, notamment pour le stage de deuxième année.



9. Cours hors établissement par entente interuniversitaire

Les cours offerts dans nos programmes doivent être suivis à l'Université de Montréal. Cependant, si des circonstances exceptionnelles le justifient, l'étudiant peut être autorisé à suivre des cours hors établissement, dans une autre université du Québec, en vertu de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec.

Avant de faire une demande, l'étudiant doit tenir compte des considérations suivantes :

↳ La principale raison pour envisager une demande de cours hors établissement est si l'étudiant est en fin de parcours et qu'il lui manque un seul cours pour terminer son programme, mais celui-ci n'est pas offert à son dernier trimestre. Il s'agirait alors d'une solution pour ne pas pénaliser l'étudiant.

↳ Une équivalence au cours que l'étudiant désire suivre à l'extérieur doit avoir été préalablement confirmée afin de s'assurer que le cours suivi pourra être reconnu au sein de son programme. En l'absence de concordance avec un cours de la structure de programme, il s'avère impossible d'autoriser la demande de l'étudiant.

Notez qu'il n'est pas permis de faire une demande hors établissement pour un cours au choix. La liste des cours au choix disponibles à l'UdeM est suffisamment diversifiée afin de permettre à l'étudiant d'y trouver un champ d'intérêt.

Les conflits d'horaire occasionnés par le travail ou les obligations personnelles ne constituent pas un motif valable pour demander de suivre un cours hors établissement.

La demande d'inscription à un cours hors établissement doit être faite par l'intermédiaire du BCI à l'adresse <http://bci-qc.ca>



RÈGLES CONCERNANT L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS

1. Politique de l'ÉPÉ concernant la remise des travaux et l'absence aux examens

1.1 Dates des examens

Les dates d'examens intras et finaux sont indiquées dans le plan de cours, au centre étudiant et sur le babillard dans le couloir de l'École de psychoéducation (ÉPÉ). Considérant ces différentes sources d'informations, chacun a l'entière responsabilité d'en prendre connaissance et de se présenter à la date et à l'endroit prévus. L'oubli ou l'erreur concernant l'horaire ou lieu d'un examen ne seront aucunement acceptés comme des motifs valables d'absence.

1.2 Absence aux examens

Comme le stipule l'article 9.9 du Règlement des études de premier cycle :

9.9 Justification d'une absence

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les sept jours suivants l'absence. Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

Dans le cas d'une absence à un examen non motivée, l'étudiant obtiendra la note F (zéro).

Pour motiver une absence, l'étudiant doit remplir le formulaire d'avis d'absence à un examen qu'il remettra ensuite, en mains propres, à la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) accompagné d'une pièce justificative originale.

Formulaire d'avis d'absence à un examen

http://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

En accord avec le Règlement des études de premier, on considère comme « motif valable » un motif indépendant de la volonté de l'étudiant comme la force majeure (accident, mortalité dans la famille immédiate, etc.), le cas fortuit et une maladie attestée par un certificat médical original. Dans le cas où un motif d'absence est prévisible, l'étudiant doit le signaler à l'avance.

1.2.1 Examen intra

Si le motif d'absence à un examen intra est accepté, il n'y a pas de reprise d'examen. La note de l'examen intra est alors remplacée par celle de l'examen final. S'il s'agit d'une absence à l'examen intra d'un autre département, les documents doivent quand même être remis à la TGDE responsable du programme de l'étudiant, mais c'est la procédure du département qui offre le cours qui prévaut.

1.2.2 Examen final

Si le motif d'absence à un examen final est accepté, l'étudiant sera convoqué par la Faculté à un examen différé. Si l'étudiant ne se présente pas à l'examen différé, il obtiendra la note zéro à l'évaluation. S'il s'agit d'une absence à l'examen final d'un autre département, les documents doivent quand même être remis à la TGDE responsable du programme de l'étudiant.

1.3 Remise des travaux

À moins d'avis contraire dûment inscrit au plan de cours de l'enseignant, tous les travaux des cours siglés PSE doivent être remis en mains propres, en version papier, à la date, à l'heure et au lieu précisés dans le plan de cours. Les travaux envoyés par courrier électronique, déposés dans la boîte à travaux, sous la porte du bureau du professeur, auprès d'un membre du personnel de l'ÉPÉ ou de toute autre façon sont refusés et une note de zéro leur est attribuée.

1.3.1 Retard justifié pour la remise d'un travail

Si l'étudiant est dans l'impossibilité de remettre un travail à la date, à l'heure et au lieu prévus dans le plan de cours pour une raison hors de son contrôle, il dispose de sept jours suivants la date de remise du travail pour remplir un formulaire de demande de délai pour la remise d'un travail. Au même titre qu'une absence à un examen et en accord avec le Règlement des études de premier cycle, on considère comme « motif valable » un motif indépendant de la volonté de l'étudiant comme la force majeure (accident, mortalité dans la famille immédiate, etc.), le cas fortuit et une maladie attestée par un certificat médical original. S'il y a lieu, le certificat médical doit préciser, la date, la durée et que l'état de santé ne permet pas à l'étudiant de remettre le travail à la date prévue. Il doit également permettre l'identification du médecin. La pièce justificative doit être datée et signée. Dans le cas où la demande de délai est prévisible, l'étudiant doit le signaler à l'avance. Le formulaire ainsi que la pièce justificative originale doivent être remis, en mains propres, à la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE).

Formulaire de demande de délai pour la remise d'un travail

http://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Demande_de_lai_remise_travail_form.pdf

La demande est ensuite examinée par la responsable de programme ou le directeur qui détermine si le motif est justifié. Le cas échéant, l'étudiant doit remettre son travail **au plus tard 14 jours après la date prévue pour la remise du travail**. Le travail est alors corrigé sans pénalité. Notez qu'un travail ne peut être remis après la fin d'un trimestre.

1.3.2 Retard non justifié pour la remise d'un travail

Si l'étudiant n'est pas en mesure de remettre un travail à la date, à l'heure et au lieu prévu au plan de cours et qu'il n'a pas de motif valable, il doit en informer l'enseignant par courriel ou par téléphone au plus tard à la date et à l'heure prévus pour la remise du travail. Dans le cas contraire, il obtient automatiquement la note de zéro.

Si, après avoir avisé le professeur de son retard non justifié, l'étudiant remet son travail à l'intérieur d'un délai de 24 heures après la date de remise prévue, une pénalité de 25% est appliquée au travail. Si l'étudiant remet son travail dans les 24 heures suivant ce premier délai, une pénalité supplémentaire de 15% est appliquée. Tous les travaux reçus plus de 48 heures après la date et l'heure de remise reçoivent la note de zéro.

Les travaux qui valent 15% et moins de la note finale sont exclus de cette politique et la note de zéro est automatiquement attribuée s'ils sont remis en retard sans motif valable, peu importe le délai.

1.4 Normes de présentation des travaux

Tous les travaux remis à l'École de psychoéducation doivent être conformes aux guides de présentation des travaux de l'ÉPÉ du premier cycle. Ces normes ont été établies dans le but de faciliter la tâche de l'étudiant et de l'aider à produire des textes de qualité matérielle et littéraire minimale. Un enseignant peut ajouter à ces normes d'autres exigences correspondant à des objectifs pédagogiques spécifiques à son cours. Soumettre un travail qui ne respecte pas les normes minimales entraîne des conséquences qui sont déterminées par chaque enseignant.



RÈGLEMENT UNIVERSITAIRES

1. Règlement des études de premier cycle

La gestion académique est régie par le Règlement des études de premier cycle <http://www.etudes.umontreal.ca/reglements/reglements.html> Nous vous recommandons donc d'en prendre sérieusement connaissance, car nous appliquons celui-ci en prenant pour acquis que vous le connaissez. Sa lecture vous permettra de connaître de façon précise les balises encadrant votre cheminement académique. Vous y trouverez des informations pertinentes dont vous pourriez avoir besoin à un moment ou à un autre.

Pour plus d'information, veuillez consulter le Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite scolaire (SAFIRE) au site suivant: www.safire.umontreal.ca . En cas de litige et après consultation auprès de votre association étudiante, vous pouvez vous adresser au bureau de l'ombudsman <http://www.ombuds.umontreal.ca/reglement.html>

2. Règlements relatifs au plagiat

Nous vous demandons de prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants de l'Université de Montréal :

<http://www.integrite.umontreal.ca/pratiques/sources.html>

Quoique ce ne soit pas la seule forme d'infraction visée par ce règlement, le cas particulier visé par l'article 1.2 c) mérite une attention particulière, *surtout qu'il s'applique au plagiat comportant l'utilisation de textes disponibles sur internet*. En effet, le Règlement interdit «l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence» (article 1.2 c). Il faut donc considérer comme une infraction le fait que des travaux contiennent quelque portion de texte que ce soit, phrase, paragraphe, page entière, qui soit extraite sans mention de référence d'un livre, d'un article, ou de toute autre source, incluant les documents disponibles par des moyens électroniques. *Un travail ne doit jamais être constitué, en tout ou en partie, d'un collage d'extraits provenant d'autres documents*. Il n'est pas interdit, bien entendu, de recourir à des citations tirées du texte d'un autre auteur. Il faut alors indiquer clairement que le texte provient d'une telle source, identifier cette source, et utiliser les guillemets pour signaler précisément la partie du texte constituant une citation. Il ne faut pas abuser des citations ainsi identifiées et chercher à se conformer aux usages ou aux normes concernant leur utilisation dans un travail académique. Le plus souvent, dans un travail, un mémoire ou une thèse, il faut rapporter la pensée, les idées, les observations ou les conclusions d'un auteur sans pour autant le citer textuellement. Il faut alors le faire en ses propres mots, en prenant soin d'incorporer les idées de l'auteur à ses propos et en mentionnant comme il se doit la référence utilisée. *Il ne faut pas, au lieu de cela, inclure dans un travail un texte emprunté dont on ne modifierait que certains mots, ou que l'on traduirait simplement sans le traiter comme une citation*.

MESSAGE DE LA FAS À PROPOS DU PLAGIAT

Évitez de vous mettre les pieds dans les

PLAgia**TS** !



La Faculté des arts et des sciences rappelle à ses étudiants et étudiantes de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le plagiat.

Dévoilez vos sources !

Vous savez déjà qu'il faut éviter de parler durant un examen, de regarder la copie de votre voisin, de dissimuler des notes et des formules ou d'utiliser du matériel non permis... mais rappelez-vous que rapporter les paroles ou les idées d'autrui en omettant de citer correctement ses sources est aussi une forme de plagiat.

Lorsque vous reprenez les paroles ou les idées d'une autre personne, vous devez toujours utiliser les guillemets pour bien indiquer qu'il s'agit d'une citation et inscrire vos sources de façon précise, qu'il s'agisse d'un extrait prit dans Internet, un livre, un article de journal, une revue, etc. De plus, il ne suffit pas de modifier quelques mots du texte original ou sa ponctuation pour considérer qu'il ne s'agit plus d'une citation. L'omission de guillemets dans une citation tombe sous le coup du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

Plagier, c'est s'approprier le travail ou l'œuvre d'autrui en laissant croire, faute de référence explicite, que cela est notre œuvre ou notre travail, ou que nous en détenons les droits. Vous devez être en mesure de répondre intellectuellement du travail que vous soumettez. Ce n'est pas seulement le résultat final qui compte, mais aussi tout le processus de recherche, de réflexion, de validation et de confrontation d'idées nécessaires à la rédaction d'un travail. N'oubliez pas que la propriété intellectuelle s'étend à tous les types de documents, y compris aux documents oraux (émissions de radio ou de télé, entre autres) et aux documents visuels (les œuvres d'arts, par exemple).

Questions à se poser avant de remettre un travail

1. Là où j'ai cité, ai-je bien utilisé les guillemets (ou la mise en retrait pour les citations de plus de cinq lignes) et identifié ma source ?
2. Là où j'ai repris l'idée d'autrui, l'ai-je bien indiqué ?
3. Ai-je évité de copier/coller un texte provenant d'Internet (incluant la traduction littéraire d'un texte issu d'une autre langue) ?
4. Ai-je fait une liste bibliographique exhaustive à la fin de mon travail ?

Motus et bouche cousue pendant les examens !

Pour vous assurer qu'on ne vous soupçonnera pas de plagiat pendant les examens, nous vous invitons à suivre les règles de conduite suivantes :

- ☞ Évitez de parler ;
- ☞ Si quelqu'un d'autre que le surveillant vous pose une question, même si ça ne concerne pas l'examen, évitez de répondre. La seule personne à laquelle l'étudiant doit s'adresser est le surveillant ;
- ☞ N'ayez en votre possession que le matériel autorisé ;
- ☞ Évitez d'emprunter des objets à votre voisin (calculatrice, ouvrage de référence, efface, mouchoir, etc.) ;
- ☞ Déposer en avant de la salle tous les effets personnels non permis pour l'examen ;
- ☞ Fermez votre téléphone cellulaire, téléavertisseur, radio portative et baladeur durant l'examen. En cas d'oubli, vous ne pourrez y répondre.
- ☞ Arrivez à l'heure ; aucune période supplémentaire ne sera allouée aux retardataires et le surveillant pourra même vous refuser l'accès à la salle d'examen (après une heure de retard, aucun étudiant ne sera admis dans la salle d'examen). Aucune sortie n'est autorisée pendant la première heure. Ensuite, la durée d'une sortie ne doit pas dépasser cinq minutes. Aucune permission de sortie n'est accordée tant que l'étudiant précédent n'est pas de retour ;
- ☞ Ayez en main votre carte étudiante ou une pièce d'identité avec photo.

Si tout cela n'est pas clair pour vous, n'hésitez pas à vous adresser à l'un de vos enseignants. Le plagiat peut se solder par la note « **F** », soit « **échec** », et même aller jusqu'à la suspension ou le renvoi de l'Université.

Ressources

Site Web de l'Université consacré à l'intégrité, la fraude et le plagiat
<http://www.integrite.umontreal.ca/index.html>

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude à l'Université de Montréal
<http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html>

InfoSphère UdeM, Citer ses sources
<http://www.bib.umontreal.ca/LGB/>

Loi sur les droits d'auteur et l'enregistrement des cours

Le Bureau des affaires juridiques de l'Université signale que les cours sont protégés par la loi sur les droits d'auteur. En conséquence, les étudiants qui désirent effectuer l'enregistrement audio d'un cours doivent en demander l'autorisation à l'enseignant concerné. Celui-ci peut accepter ou refuser que son cours soit enregistré.

ASSOCIATION ÉTUDIANTE

L'association générale des étudiants de psychoéducation de l'Université de Montréal (AGÉPEUM) est votre association dès votre inscription au baccalauréat spécialisé et à la mineure en psychoéducation.

L'association fait partie des 80 associations représentées par la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). Celle-ci a pour mission de défendre les intérêts politiques, économiques, sociaux et pédagogiques des étudiants de tous les cycles d'études.

AGÉPEUM

Pavillon Marie-Victorin, local C-248
514-343-6111 poste 5008

be.agepeum@gmail.com

<https://www.facebook.com/groups/agepeum/?fref=ts>

ANNEXES



Annexe 1

Rôles et responsabilités respectifs en lien avec le cheminement des étudiants

Étudiant	Technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE)	Responsable des études de premier cycle
<ul style="list-style-type: none"> • Agit comme premier responsable du suivi de son propre dossier • Veille à poursuivre ses études en conformité avec les directives, la structure de son programme, les règlements pédagogiques et autres normes institutionnelles en vigueur • Connaît la structure de son programme, planifie et effectue ses choix de cours en conséquence • Soumet ses choix et requêtes en conformité avec les directives (p. ex. : choix de cours en ligne; formulaires pour motiver une absence à un examen) • Veille à respecter les échéanciers et dates limites 	<ul style="list-style-type: none"> • Informe et conseille la clientèle étudiante sur tous les aspects administratifs et techniques de la gestion des études en conformité avec les directives, les structures de programmes, les règlements pédagogiques et autres normes institutionnelles • Reçoit, vérifie et approuve des choix et des requêtes de la clientèle étudiante • Effectue la mise à jour et le suivi des dossiers; identifie, signale et vois à la correction des anomalies • Diffuse l'information relative aux échéanciers et aux dates limites à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Agit en première ligne pour conseiller et soutenir les étudiants • Veille à ce qu'ils poursuivent leurs études en conformité avec les directives, les structures de programmes, les règlements pédagogiques et autres normes institutionnelles en vigueur • Assure un rôle d'intermédiaire entre eux et l'autorité compétente sur certains aspects de la gestion des dossiers académiques • Approuve les transferts, équivalences et exemptions de cours • Analyse les demandes de reconnaissance des acquis et les suspensions d'études • Assure le suivi des conditions de probation imposées • Gère les dossiers problématiques, notamment les probations et exclusions • Autorise les demandes de transactions rétroactives • Agit comme personne-ressource pour la TGDE

Annexe 2
Services universitaires

Services	Téléphone
<p>Bibliothèques Pavillon Samuel Bronfman Renseignements généraux</p> <p>EPC - Biologie Pavillon Marie-Victorin, local G-205 http://www.bib.umontreal.ca/ED/</p>	<p>343-7643</p> <p>343-7242</p>
<p>Bureau de l'ombudsman http://ombuds.umontreal.ca/ Secrétariat général Madame Monique Laforest 2907, Chemin de la Côte Sainte-Catherine, local 1110 Montréal (Québec) H3T 1C2</p>	<p>343-2100</p>
<p>Technologies de l'information (TI) Audiovisuel - Points de services techniques http://www.ti.umontreal.ca/audiovisuel/pre.html</p> <p>Comptoir principal Pavillon Roger-Gaudry, local S-145</p> <p>Comptoir Pavillon Marie-Victorin, local B-231</p>	<p>343-7800</p> <p>343-7673</p>
<p>Technologies de l'information (TI) Soutien aux usagers des technologies http://www.ti.umontreal.ca/formulaires/formulaire_aide.html Pavillon Roger-Gaudry, local S-200</p>	<p>343-7288</p>
<p>Locaux avec ordinateurs Pavillon Marie-Victorin, A-329 et G-205</p>	<p>-</p>
<p>Services aux étudiants (SAE) http://sae.umontreal.ca/</p>	<p>343-7587</p>
<p>Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH) http://www.bsesh.umontreal.ca/coordonnees.html</p>	<p>Sur rendez-vous 343-7928</p>

Annexe 3

Cheminement type - Baccalauréat spécialisé en psychoéducation (1-210-1-0)

Le programme de baccalauréat spécialisé en psychoéducation totalise 66 crédits obligatoires (dont 15 de stages) : au cheminement régulier, il comprend 18 crédits à option et 6 au choix et au cheminement honor, il comprend 21 crédits à option (incluant 12 crédits honor) et 3 crédits au choix.

1^{ère} année **27 crédits obligatoires + 3 crédits optionnels ou au choix**

AUTOMNE

- PSE 1201A Petite enfance et psychopathologie
- PSE 1203A Développement normal 6-18 ans
- PSE 1205A Méthodologie scientifique
- PSE 1208A Introduction à la psychoéducation
- Cours au choix

HIVER

- PSE 1202A Développement et psychopathologie adulte
- PSE 1204A Psychopathologie 6-18 ans
- PSE 1206A Ateliers préparatoires aux stages
- PSE 1207A Observation des comportements
- PSY 1004H Analyses quantitatives en psychologie 1

2^e année **24 crédits obligatoires + 6 crédits optionnels ou au choix**

AUTOMNE

- PSE2201A Bases biologiques de l'adaptation
 - PSE2202A Psychométrie et évaluation
 - PSE2203A Évaluation clinique
 - PSE 22071A Stage initiation pratique 1
 - Cours à option ou au choix Blocs C ou E à F ou au choix
- ☆ Bloc E obligatoire pour cheminement honor

HIVER

- PSE2204A Intervention cognitivo-comportementale
 - PSE2205A L'activité psychoéducative
 - PSE2206A Réseau et déontologie
 - PSE 22072A Stage initiation pratique 2
 - Cours à option ou au choix Blocs C à G ou au choix
- ☆ Bloc D obligatoire pour cheminement honor

3^e année – Cheminement régulier **15 crédits obligatoires + 15 crédits optionnels ou au choix**

AUTOMNE

- PSE 3201A Conception de plans d'intervention
- PSE 32021A La relation psychoéducative 1
- PSE 32031A Stage d'intervention 1
- Cours à option ou au choix Blocs C à G ou au choix
- Cours à option ou au choix Blocs C à G ou au choix

HIVER

- PSE 32022A La relation psychoéducative 2
- PSE 32032A Stage d'intervention 2
- Cours à option ou au choix Blocs C à G ou au choix
- Cours à option ou au choix Blocs C à G ou au choix
- Cours à option ou au choix Blocs C à G ou au choix

**3^e année - Cheminement honor
15 crédits obligatoires + 15 crédits optionnels (incluant honor)**

AUTOMNE

- | | |
|----------------------------------|---|
| <input type="radio"/> PSE 3201A | Conception de plans d'intervention |
| <input type="radio"/> PSE 32021A | La relation psychoéducative 1 |
| <input type="radio"/> PSE 32031A | Stage d'intervention 1 |
| <input type="radio"/> PSE 4001A | Séminaire d'initiation à la recherche 1 |
| <input type="radio"/> PSE 6575H | Méthodologie de la recherche évaluative |

HIVER

- | | |
|--------------------------------------|---|
| <input type="radio"/> PSE 32022A | La relation psychoéducative 2 |
| <input type="radio"/> PSE 32032A | Stage d'intervention 2 |
| <input type="radio"/> PSE 4002A | Séminaire d'initiation à la recherche 2 |
| <input type="radio"/> PSE 6001A | Séminaire de maîtrise en psychoéducation au choix |
| <input type="radio"/> Cours à option | Bloc E |



Assurez-vous de respecter le nombre de crédits dans chaque bloc de cours optionnels.

Cheminement régulier

Bloc C	Minimum 0 crédit / maximum 6 crédits
Bloc D	Minimum 3 crédits / maximum 6 crédits
Bloc E	Minimum 6 crédits / maximum 9 crédits
Bloc F	Minimum 0 crédit / maximum 6 crédits
Bloc G	Minimum 3 crédits

Cheminement honor

Bloc C	Aucun crédit
Bloc D	Minimum 3 crédits
Bloc E	Minimum 6 crédits
Bloc F	Aucun crédit
Bloc G	Aucun crédit

Annexe 4

Cheminement type - Mineure en psychoéducation (1-210-4-0)

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires 6 à option et 3 au choix

21 crédits obligatoires + 9 crédits optionnels ou au choix

AUTOMNE

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="radio"/> PSE 1201A | Petite enfance et psychopathologie |
| <input type="radio"/> PSE 1203A | Développement normal 6-18 ans |
| <input type="radio"/> PSE 1205A | Méthodologie scientifique |
| <input type="radio"/> PSE 1208A | Introduction à la psychoéducation |
| <input type="radio"/> Cours à option ou au choix | Bloc B ou au choix |

HIVER

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> PSE 1202A | Développement et psychopathologie adulte |
| <input type="radio"/> PSE 1204A | Psychopathologie 6-18 ans |
| <input type="radio"/> PSE 1207A | Observation des comportements |
| <input type="radio"/> Cours à option | Bloc B |
| <input type="radio"/> Cours à option ou au choix | Bloc B ou au choix |



Le cours d'analyses quantitatives en psychologie (PSY1004) est ici optionnel. **Tout étudiant désirant faire une demande de transfert au baccalauréat devra avoir complété ce cours avec succès pour que sa demande de transfert soit considérée.**

Annexe 5
Tableau des préalables

Cours obligatoires

Sigle	Titre	Préalable(s)
PSE1206	Ateliers préparatoires aux stages	PSE1208
PSE2201	Bases biologiques de l'adaptation	PSE1203 et PSE1204
PSE2202	Psychométrie et évaluation	PSY1004 ou STT1995 et PSE1205
PSE2203	Évaluation clinique	PSE1207
PSE2205	L'activité psychoéducatrice	PSE1208
PSE2206	Réseau et déontologie	PSE1208
PSE22071	Stage initiation pratique 1	(9 cours obligatoires de 1 ^{ère} année ; PSE1201, PSE1202, PSE1203, PSE1204, PSE1205, PSE1206 et PSE1207, PSE1208 et PSY1004 ou STT1995)
PSE22072	Stage initiation pratique 2	PSE22071
PSE3201	Conception de plans d'intervention	PSE2203 et PSE2205
PSE32022	La relation psychoéducatrice 2	PSE32021
PSE32031	Stage d'intervention 1	PSE2203 et PSE22072
PSE32032	Stage d'intervention 2	PSE32031

Cours à option

Sigle	Titre	Préalable(s)
PSE2213	Échec et décrochage scolaire	PSE1204
PSE2214	Personnalité et adaptation	PSE1204
PSE2217	Psychopathologie : thème choisi	PSE1204
PSE2222	Évaluation des relations parent-enfant	PSE2202 ou PSY2003 et PSE2203
PSE2223	Évaluation du fonctionnement cognitif	PSE2202 ou PSY2003 et PSE2203
PSE2224	Évaluation des relations avec les pairs	PSE2202 ou PSY2003 et PSE2203
PSE2225	Évaluation des retards de développement	PSE2202 ou PSY2003 et PSE2203
PSE2226	TDAH : Évaluation-intervention psychoéducatrice	PSE2202 ou PSY2003 et PSE2203
PSE3208	Médication et toxicomanie	PSE1204 et PSE2201
PSE3210	Prévention de l'inadaptation scolaire	PSE1204
PSE3213	Prévention des toxicomanies	PSE1204
PSE3218	Interventions auprès de la famille	PSE1204 ou PSE1201
PSE3219	Intervention et troubles intériorisés	PSE1204
PSE3220	Intervention et troubles extériorisés	PSE1204
PSE3221	Intervention en autisme et en DI	PSE1204 ou PSE1201
PSE3310	Activité de recherche	45 crédits dans le programme dont PSE1205
PSE3320	Synthèse des pratiques	PSE22072
PSE4002	Séminaire d'initiation à la recherche 2	PSE4001